



LEZAY

un espace à vivre

Le p'tit bulletin du Lezéen

Janvier 2017 - n°13

Édito 2017 Lezay



À l'aube de cette nouvelle année 2017 qui commence permettons-nous de jeter un regard dans le rétroviseur afin de nous remémorer les faits qui ont marqué l'année 2016.

Tout d'abord l'année dernière j'évoquais la crise et les difficultés que rencontrait notre « poumon » communal, le marché aux bovins, et, si nous ne sommes pas à l'abri à cent pour cent des différentes fièvres affectant le bétail, donc les marchés, nous avons cependant la satisfaction de constater un redressement spectaculaire cette année de l'activité du foirail, avec en particulier les apports en veaux qui dépassent allègrement les 1500 têtes tous les mardis avec des pointes à plus de 2 000.

Cette année 2016 qui a vu la montée en puissance de l'intercommunalité, avec en particulier la prise de compétence scolaire, annonçait déjà la fusion prochaine des quatre collectivités de notre Pays Mellois : la Communauté de Communes du Mellois, celle de Cœur du Poitou, de la Communauté de Celles sur Belle ainsi que celle de Val de Boutonne. Et de la même façon que les Régions ont pris de la taille et du volume, à l'image de notre Nouvelle Aquitaine, cette fusion locale constitue un évènement d'importance en regroupant non plus 25 communes mais 78, soit une population de près de 50 000 personnes. Les structures Syndicales telles que le Syndicat Mixte du Pays Mellois, le Syndicat des Piscines sont dès à présent reprises par la nouvelle Communauté et précèdent d'un an celle du Syndicat de la Dive et du Syndicat d'assainissement. Comme vous le voyez de nombreux changements sont à prévoir dans les

mois et les années à venir, ce sont les conséquences directes de l'application de la loi NOTRE voulue par le législateur et votée par le parlement en Aout 2015.

Et sur notre paisible Commune de Lezay l'année 2016 qui vient tout juste de se terminer a vu la réalisation de différents projets :

- Les travaux en cours pour la sécurisation incendie de notre commune avec en particulier la réalisation de 3 plateformes nécessaires à l'installation des bâches incendie, à la Martinière, à S' Aubin, à la Bertremalière, travaux qui sont aujourd'hui terminés avec le remplissage en eau des réserves de 120 m³ chacunes, le projet pour La Boutrie en voie de finalisation, et la pose d'une borne-incendie à Bourchenin avec la participation du SEA.
- La restructuration des parcs à veaux, réalisée en régie.
- La rénovation du mur en pierres apparentes qui longe le parc, réalisée en régie.
- La pose des filets pare-ballons sur les stades annexes, réalisée en régie.
- Le réaménagement de la halle aux ovins-caprins, en cours de réalisation avec la prochaine étape de bardage qui permettra de clore ce bâtiment, nous permettant de disposer d'un espace de stockage clos, et qui s'avère nécessaire pour le stockage des véhicules et matériels des ateliers, du syndicat de voirie et les divers équipements et matériaux communaux qui seront enfin réunis sur un seul et même site.
- La rénovation des cabines à l'entrée du marché aux bestiaux, travail effectué en régie.
- La pose d'un nouveau revêtement mural, apte à rajeunir notre salle des fêtes.
- L'aménagement/accessibilité embellissement sur la place de la Payse en face de la poste et du CMO.
- La pose de 3 radars pédagogiques destinés à ralentir la circulation dans Lezay.
- L'aménagement de la gendarmerie,

rénovation des sols, des huisseries, de l'électricité et du chauffage. (en régie)

• Les débuts des études d'accessibilité avec la participation d'un cabinet d'architecture nécessaire pour la mise aux normes de la Mairie et du Foyer Rural, Rappelons que 2016 fut aussi l'année qui a vu se dérouler la finale Nationale des slaloms sur le site de notre foirail, manifestation parfaitement réussie.

Pour l'année 2017 nous prévoyons, outre le bardage de la halle aux ovins, le début des travaux d'aménagement nécessaires à l'ouverture des locaux de l'ancienne SESAER, ex imprimerie de Lezay, l'aménagement de l'Ilot Beaufigeau, dont nous sommes propriétaires, dont la démolition vient de se terminer :

- Projet de rénovation du mur de l'ancien cimetière, mur qui menace de s'écrouler.
- Une étude est programmée pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales au lotissement S' Nicolas.
- La poursuite des travaux d'accessibilité de nos bâtiments communaux avec au programme la mairie, le foyer, mais aussi le restaurant du marché, la salle des fêtes, les halles alimentaires et bien d'autres encore...

... et puis 2017 verra l'arrivée du zéro pesticide, à la fois une contrainte supplémentaire pour les opérations de désherbage... mais aussi et surtout une opportunité pour la planète et pour les futures générations de disposer d'un environnement de qualité, car n'oublions pas que « nous n'héritons pas la terre de nos parents mais nous l'empruntons à nos enfants ».

La diversité des réalisations et des projets en cours se doit avant tout de répondre aux besoins des habitants de notre Commune de Lezay.

C'est donc dans cet esprit que l'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux de bonheur et santé pour cette nouvelle année 2017.

*Christian MAIREAU
Maire de LEZAY*

Rétro Le théâtre à Lezay

Après 7 séances en novembre et décembre et au vu du succès remporté par la pièce de théâtre « du riffoin dans les labours » quatre séances supplémentaires ont été programmées sur février. Vous trouverez ci-dessous les nouvelles dates.



Marché de Noël

Comme chaque année le marché de Noël s'est déroulé le samedi 10 décembre avec une forte participation des associations locales et la présence, cette année, de nos amis de Barver.



Arbre de Noël des employés municipaux

Le vendredi 8 décembre a eu lieu l'arbre de Noël où chaque enfant a reçu des mains du Père Noël un petit cadeau. La soirée s'est poursuivie par un repas pris en commun dans une ambiance festive.

Sainte Barbe

Le samedi 7 janvier, le centre de secours de Lezay fêtait la Sainte Barbe. A cette occasion le Lieutenant Mikaël TRIBOT, chef de centre, a rappelé la nécessité de recruter pour faire vivre le centre et souligné le rôle important que pouvaient avoir les collectivités dans cette démarche.



Repas du CCAS

Le samedi 7 janvier s'est également tenu le traditionnel repas du CCAS. Environ 150 personnes ont assisté à ce repas précédé de la présentation des vœux par Monsieur le Maire Christian MAIREAU.



Quelques dates à retenir :

Samedi 21 janvier: réunion concertation pour l'îlot Beaufigeau, salle bibliothèque à 10 h 30.

Samedi 21 janvier: osez la Musique salle André Magnain avec l'école de musique de Lezay.

Dimanche 22 janvier: matin : répétition publique de l'harmonie, salle des Fêtes ; Après midi : Concert gratuit par l'harmonie de Lezay.

Samedi 18, dimanche 19, samedi 25 et dimanche 26 février: théâtre « du riffoin dans les labours » à la Salle Robert Minot

Jeu 23 et vendredi 24 mars: concours bovins au Foirail

Samedi 1^{er} avril concert de l'harmonie à la salle des Fêtes

Imprimerie

Très prochainement les travaux d'aménagement prévus dans l'ancienne imprimerie vont débuter. Ils s'effectueront en plusieurs étapes.

En premier lieu, deux emplacements vont être aménagés ; l'un pour un local commercial destiné à un artisan lezeen ; l'autre en une salle destinée aux particuliers pour organiser des manifestations privées. Elle pourra recevoir environ 70 personnes.

Ces travaux seront réalisés pour partie en régie pour en réduire le coût.

Bâches incendie

Afin d'améliorer le maillage de la protection incendie, nous avons réalisé la pose de bâches dans les zones non pourvues de débit suffisant pour l'installation de bornes incendie. Le Vigneau, la Bertramière et la Martinière disposent aujourd'hui d'une réserve de 120 m³. Les travaux sur la Boutrie seront réalisés très prochainement.



Aménagement Promenade

Aménagement de la promenade près du kiosque à musique : elle avait été en partie supprimée lors de la création des halles. Nous allons, en partie, la reconstituer en y intégrant des plantations arborées.

Numérotation des hameaux

Merci à ceux qui ne l'auraient pas encore fait de bien vouloir retirer leur numéro en mairie, et d'en assurer la pose.

Accessibilité Mairie

Les études pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont finalisées pour l'accès à la mairie, la salle Robert Minot et le foyer.

Les travaux débuteront au premier semestre de cette année. Nous avons privilégié un projet simple à mettre en œuvre tout en conservant une esthétique n'altérant pas le caractère architectural de notre mairie, avec un cheminement aisé aux différentes salles et services.



Ilot Beaufigeau

Cet ilot qui regroupait d'anciens bâtiments en ruine a été racheté à la communauté de Communes pour l'euro symbolique. Comme pour avez pu le voir, le site a été complètement détruit et est en cours de nettoyage. Afin de créer un lieu convivial sur cet espace de près de 5 000 m², nous vous sollicitons pour apporter des idées à l'aménagement de ce site.

Ainsi une réunion vous est proposée le samedi 28 janvier de 10 h à 12 h salle de la bibliothèque. Cet horaire permettra de se rendre sur les lieux. Pour celles et ceux qui ne pourraient assister, il vous est possible de déposer vos suggestions en mairie ou d'en faire part à l'élu de permanence le samedi matin.



Communes sans pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes ne sont plus autorisées à utiliser de pesticides sur les espaces publics. Une exception est faite pour l'instant sur les cimetières. Face à cela, le 25 novembre 2016, nous avons organisé une réunion publique pour évoquer les solutions alternatives. Ainsi, la commune a commencé à implanter un semis herbacé qui se tond une fois par an sur certains trottoirs en calcaire.

D'autre part, il a été proposé aux particuliers qui le souhaitent d'implanter des jachères de pied de mur pour éviter d'avoir une végétation non voulue.

Si certains souhaitent encore des semis, veuillez-vous signaler rapidement en mairie en indiquant la longueur de bordures à ensemercer.

Par ailleurs, l'objectif est que les particuliers ne compensent pas cette interdiction par des pulvérisations abusives. Il est, en effet, interdit d'utiliser des désherbants à proximité des fossés, cours d'eau et mares. Ces pratiques sont, en effet, soumises à contravention.

Monoxyde de carbone

Comment prévenir les intoxications. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée.

- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braséro, etc...

- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

- N'oubliez pas, également, pour votre sécurité, l'installation des détecteurs de fumées.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

Tous les samedis, de 10 h 00 à 12 h 00,

un conseiller municipal assure une permanence à la mairie pour vous écouter, vous aider et transmettre vos doléances.

N'hésitez pas à venir le rencontrer.

Inscrivez-vous à notre compte Twitter : @mairie_lezay pour suivre l'actualité de votre commune.

Rappel incinération des déchets verts :

Les déchets non collectés doivent être apportés à la déchèterie la plus proche ou, dans le cas des déchets verts, peuvent également être entreposés afin de constituer du compost.

Les particuliers ne bénéficiant pas d'une collecte des déchets verts à leur porte (ce qui n'est pas le cas des gens du bourg de Lezay) peuvent procéder à titre dérogatoire, du 1^{er} octobre au 31 mai de l'année suivante, à l'incinération de leurs déchets de jardin sous réserve du respect des autres réglementations en vigueur.

Une distance minimale de 50 mètres de toute construction devra être respectée et l'opération ne pourra avoir lieu par vent défavorable vis-à-vis des habitations voisines (ou hangars, voies ouvertes...).

Dans tous les cas, une déclaration de la mise à feu doit être faite auprès du maire, indiquant la date, le lieu et l'heure de celle-ci.

Bienvenue à Monsieur Rémy DUTEIL qui a rejoint le Syndicat de Voierie.



Mairie de Lezay :

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
mercredi : de 14 h à 17 h
samedi : de 9 h à 12 h

tél. 05 49 27 80 00

mail : secretariat@mairie-lezay.fr

site : <http://mairie-lezay.fr>